



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

SNCF

Question orale n° 1571

Texte de la question

M. Jean-Christophe Lagarde appelle l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur le projet de tangentielle nord. La tangentielle nord est un projet de liaison ferrée pour voyageurs entre Sartrouville et Noisy-le-Sec dans un premier temps, et entre Pontoise et Le Bourget dans un second temps. Ce projet de tangentielle offre l'opportunité de se déplacer autrement et de gagner en qualité de vie, tant en confort de déplacements, avec des liaisons ferroviaires de banlieue à banlieue performantes, qu'en confort acoustique, avec la mise en place de protections durablement efficaces. Ce projet est véritablement attendu par les populations concernées et représente une véritable chance pour les villes desservies. Cependant, des inquiétudes demeurent notamment chez les élus sur le financement et le respect des délais de ce projet. En effet, le président du conseil général de la Seine-Saint-Denis, affirme que l'État ne remplit pas ses engagements. En effet, selon ce dernier alors que le dossier d'enquête publique touche à sa fin, les maîtres d'ouvrage et notamment Réseau ferré de France (RFF) sont aujourd'hui dans l'incapacité matérielle de lancer les études de niveau avant-projet faute de disposer des crédits de l'État pour tant réservés dans le cadre des engagements du contrat de plan État Région. De plus, un autre problème apparaît sur ce dossier. En effet, dans le cadre de ce projet des terrains ont été mis en réserve par les municipalités via les plans locaux d'urbanisme. Toutefois, les terrains concernés sont parfois mis en vente par leur propriétaire, sans que RFF ne s'en porte acquéreur dans l'immédiat. Ainsi, les communes doivent donc se substituer pour le moment à RFF et donc à l'État, en acquérant ces terrains pour les revendre par la suite, à une date pour l'instant indéterminée, à RFF. Or, ces opérations ont un coût élevé pour les communes concernées et grèvent ainsi très lourdement leur budget alors, qu'elles devraient être prises en charge directement par l'État. Enfin, concernant le trajet de la tangentielle, il semblerait que dans un premier temps celui choisi, sans concertation avec les élus concernés, pour la première tranche des travaux s'arrêterait à la gare du Bourget. Or, il est sans doute nécessaire et plus opportun d'envisager dès la première phase de pousser la ligne jusqu'à la gare de Drancy - Bobigny, car ceci permettrait d'ores et déjà de relier la tangentielle à la ligne de tramway n° 1 qui relie Noisy-le-Sec (station de RER E) à Saint-Denis. De plus ce prolongement avec la gare de Drancy et l'interconnexion avec la ligne de tramway n° 1 permettrait de relier le campus universitaire de Bobigny qui dépend de l'université de Paris XIII - Villetaneuse au campus principal de cette dernière, mais également l'hôpital Avicenne, qui reçoit une grande partie des populations situées autour du tracé de la tangentielle nord. C'est pourquoi, il lui demande, d'une part, de l'informer sur les garanties de financement et de respect des délais de ce projet et d'autre part, il souhaite savoir quelles sont les solutions envisagées par le Gouvernement pour aider les communes qui supportent l'achat des terrains mis en réserve pour ce projet, et enfin de voir s'il ne serait pas envisageable d'étudier la possibilité d'intégrer dès la première tranche de travaux la gare de Drancy.

Texte de la réponse

PROJET DE LIAISON FERREE TANGENTIELLE NORD EN ÎLE-DE-FRANCE

M. le président. La parole est à Jean-Christophe Lagarde, pour exposer sa question, n° 1571, relative au projet de liaison ferrée tangentielle nord en Île-de-France.

M. Jean-Christophe Lagarde. Monsieur le président, je souhaitais interroger M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur le projet de tangentielle nord en Île-de-France Il semble que M. le ministre de la culture doive me répondre. J'imagine qu'il connaît bien le sujet des voies ferrées de notre belle région.

La tangentielle nord est un projet de liaison ferrée pour voyageurs entre Sartrouville et Noisy-le-Sec, dans un premier temps, et entre Pontoise et Le Bourget, dans un second temps. Ce projet de tangentielle offre l'opportunité de se déplacer autrement et de gagner en qualité de vie, tant en confort de déplacement, avec des liaisons ferroviaires de banlieue à banlieue performantes, qu'en confort acoustique, avec la mise en place de protections durablement efficaces le long de ces voies qui accueillent actuellement beaucoup de trafic de fret. Ce projet est véritablement attendu par les populations concernées et représente une véritable chance pour les villes desservies. Cependant, des inquiétudes demeurent, notamment chez les élus, sur le financement et le respect des délais de ce projet. En effet, le président du conseil général de Seine-Saint-Denis affirme que l'État ne remplit pas ses engagements. Selon le président du conseil général, alors que le dossier d'enquête publique touche à sa fin, les maîtres d'ouvrage, et notamment Réseau Ferré de France, sont aujourd'hui dans l'incapacité matérielle de lancer les études de niveau avant-projet, faute de disposer des crédits de l'État pourtant réservés dans le cadre des engagements du contrat de plan État-région.

M. le ministre des transports m'a fait parvenir, en mars dernier, un courrier m'informant qu'il avait décidé d'affecter 5 millions d'euros pour lancer les travaux de la tangentielle nord. Je souhaiterais donc obtenir des précisions à ce sujet. Cette somme débloquée est-elle destinée à financer le lancement des études de niveau avant-projet ou autre chose ?

De plus, un autre problème apparaît sur ce dossier. En effet, dans le cadre de ce projet, des terrains ont été mis en réserve par les municipalités, *via* les plans locaux d'urbanisme. Toutefois, les terrains concernés sont parfois mis en vente par leur propriétaire sans que RFF s'en porte acquéreur dans l'immédiat. Ainsi, les communes doivent se substituer, pour le moment, à RFF, et donc à l'État, en acquérant à leur charge ces terrains pour les revendre par la suite, à une date pour l'instant indéterminée, à RFF. C'est le cas de ma commune de Drancy. Or, ces opérations ont un coût élevé pour les communes concernées et grèvent très lourdement leur budget. Enfin, concernant le trajet de la tangentielle - c'est le plus urgent -, il semblerait que, dans un premier temps, celui choisi, sans concertation avec les élus concernés, pour la première tranche des travaux s'arrêterait à la gare du Bourget.

Or, il est nécessaire et opportun d'envisager, dès la première phase, de pousser d'un kilomètre et demi environ cette ligne jusqu'à la gare de Drancy-Bobigny, car ceci permettrait de relier tout de suite la tangentielle à la ligne de tramway n° 1, qui, elle-même, permet d'être reliée à ÉOLE - le RER E - en Seine-Saint-Denis.

De plus, ce prolongement avec la gare de Drancy et l'interconnexion avec la ligne de tramway n° 1 permettrait de relier le campus universitaire de Bobigny, qui dépend de l'université de Paris XIII-Villetaneuse, au campus principal de cette dernière. C'est une véritable galère en Seine-Saint-Denis que de rallier les universités du département : il faut systématiquement repasser par Paris, ce qui engendre une heure à deux heures de transport aller et autant pour le retour.

C'est pourquoi je vous demande, monsieur le ministre, afin de rassurer les élus locaux et la population, d'une part, de bien vouloir m'informer sur les garanties de financement et de respect des délais de ces projets, puisque le président du conseil général nous dit que le Gouvernement ne respecte pas ses engagements et, d'autre part, d'indiquer les solutions que l'État envisage afin d'aider les communes qui supportent l'achat des terrains mis en réserve pour ce projet.

Ne serait-il pas envisageable d'étudier la possibilité d'intégrer dès la première tranche de travaux la gare de Drancy-Bobigny, ce qui permettrait une bien meilleure connexion entre les différents transports en commun ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture et de la communication.

M. Renaud Donnedieu de Vabres, *ministre de la culture et de la communication*. Monsieur Lagarde, je vous répondrai au nom de mon collègue Dominique Perben.

Ainsi que vous le savez, l'année 2006, verra l'achèvement, comme prévu initialement, des contrats de plan État-région. Le Gouvernement tient ses engagements.

À cette occasion, le Gouvernement a décidé, lors des comités interministériels d'octobre 2005 et de mars 2006, d'apporter une contribution de 254 millions d'euros pour les transports collectifs d'Île-de-France en 2006, permettant ainsi d'atteindre un niveau d'avancement de 76 % pour le volet infrastructures du contrat de plan État-région. Un tel montant annuel n'avait jamais été atteint auparavant. Il s'intègre dans une enveloppe globale

de 680 millions d'euros affectés aux contrats de plan État-région pour le développement des modes de transport complémentaires à la route et permettra de lancer plus de 2 milliards d'euros de travaux sur l'ensemble du territoire national, contribuant ainsi à la relance de l'emploi.

Dans ce cadre nouveau, l'État a souhaité que soient poursuivis les études, les acquisitions foncières et les travaux préparatoires de la tangentielle ferroviaire nord pour un montant d'environ 5 milliards d'euros. Le préfet de région, je le sais, s'y attache, les crédits nécessaires ayant été explicitement réservés dans l'enveloppe que je viens d'évoquer. Il n'y aura donc aucun retard dans l'avancement du projet dû à un prétendu manque de financement de l'État, et ce contrairement à ce que certains voudraient faire croire.

Par ailleurs, je tiens à vous préciser que c'est RFF, établissement public de l'État, qui est, de par la loi, le maître d'ouvrage de l'opération, et que l'État ne peut se substituer à lui.

De plus, dans le cadre de la décentralisation, le Syndicat des Transports d'Île-de-France - le STIF - est responsable du pilotage des procédures. Il a d'ailleurs mené toutes les concertations nécessaires. Le STIF est maintenant opérationnel et, pour toutes ces opérations d'investissements en Île-de-France, l'État a désormais un rôle, certes particulier, de partenaire, et non plus de pilote.

La première phase de cette opération, qui a été votée au STIF l'an passé, entre Épinay et Le Bourget, avait été identifiée comme pertinente, car elle offre un maillage avec le RER et donc des accès de qualité au réseau radial vers Paris et Roissy.

Je comprends votre demande nouvelle d'un prolongement vers l'est jusqu'à Drancy-Bobigny, qui permettrait un gain d'accessibilité aux équipements structurants que sont l'hôpital Avicenne et le campus universitaire de Bobigny. Cela nécessite toutefois des études nouvelles, ainsi qu'une délibération spécifique du STIF.

Votre souhait d'obtenir des éléments relatifs au délai et au phasage des travaux pour la réalisation du projet complet est très légitime, et sera abordé dans le cadre des nouveaux contrats de projet qui seront mis en oeuvre dès 2007 sous l'impulsion du Gouvernement. Je ne doute pas que cette tangentielle nord soit au cœur des débats et reconnue comme prioritaire lors de la négociation qui va bientôt débiter.

M. le président. La parole est à M. Jean-Christophe Lagarde.

M. Jean-Christophe Lagarde. Je vous remercie, monsieur le ministre, de m'avoir apporté toutes ces précisions. Je ne manquerai pas de me retourner vers le Syndicat des transports d'Île-de-France pour ce qui concerne cette prolongation, car il est absurde de se priver de la connexion avec les infrastructures dont vous parliez, mais également de ces capacités de transports importantes que sont ÉOLE et la ligne de tramway n° 1, qui vient d'être prolongée dans le cadre du contrat de plan.

J'observe que les crédits nécessaires à la réalisation des engagements de l'État, pour avoir tardés, seront là cette année. C'est ce qui explique cet engagement financier sans précédent sur une année. Je souhaite que les communes n'aient pas à leur charge l'acquisition des emprises foncières, comme c'est malheureusement le cas depuis un an.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Christophe Lagarde](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (5^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1571

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mai 2006, page 4556

Réponse publiée le : 3 mai 2006, page 2750

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 2 mai 2006